



Problème avec un garage suite accident

Par NINE60

Bonjour,

Je me suis inscrite ici afin d'avoir des conseils et des avis car personne dans mon entourage ou connaissance n'est capable de me donner une réponse et cette histoire me rend malade.

En mai 2022, alors que j'étais engagée sous un porche avec ma voiture pour me garer dans un parking souterrain un jeune homme me rentre dedans sur le côté avec son vélo car l'arrière de ma voiture dépassait du porche et il roulait sur le trottoir. Je vous passe les détails mais le soir même j'ai rendez vous avec sa maman pour faire un constat car ma voiture a été abîmée. J'ai signalé l'accident le jour même à mon assurance qui me laisse choisir un garage parmi une liste proposé. Pour info je suis en 0% de responsabilité civile. Je me rends au garage choisi avec mon assurance, tout se passe bien, le monsieur prend ma voiture en photo et ouvre un dossier. Il me dit qu'il me remonte. Quelques jours après il me téléphone pour me dire que je peux lui déposer ma voiture. Quand je me rends au garage je suis surprise de la rapidité de traitement de mon dossier, il me dit que c'est ok sans rien me montrer ou me faire signer. Le lendemain je repars contente avec ma voiture, pareil je suis répartis sans rien signer ni sans avoir vu aucune facture. Quelques mois plus tard, le garage me téléphone et me réclame une somme exorbitante (plus de 1000 euros) pour les réparations de ma voiture car mon assurance ne les a toujours pas payé. Je téléphone à la personne en charge de mon dossier qui m'explique qu'il ne comprend pas pourquoi le garage a réparer ma voiture alors qu'ils n'ont jamais eu le feu vert de l'expert... du coup je me retrouve avec une déclaration de sinistre non clôturée, un garage qui me réclame de l'argent alors que je n'ai vu ni facture ni devis que je n'ai rien signé et une assurance qui laisse les choses traîner. Est ce que je suis obligée de payer le garage? Il y avait juste un petit accro sur le part choc arrière celui ci n'a même pas été changé, si j'avais su je serais restée avec ma voiture abîmée! Je vous remercie de me dire si le garage peut quelque chose contre moi. Je n'ai pas cet argent et jamais je n'aurait accepté un tel coût de réparation. On ne m'a rien présenté et on ne m' rien fait signer.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous signé un ordre de réparation en déposant le véhicule au garage ? ou un devis ?

Que vous conseille votre assureur ?

Logiquement le véhicule doit être expertisé au garage AVANT toute réparation.

Ensuite vous recevez une proposition de l'assureur pour la prise en charge, que vous devez formellement accepter.

Il faut que l'assureur donne son accord préalable et vous aussi pour que le garagiste procède à la réparation et soit payé soit directement par l'assureur, soit par vous.

Sans ces étapes préalables, le garagiste ne peut rien vous demander.

Par NINE60

Bonjour, je vous remercie pour la rapidité de votre réponse. Le garage ne m'a pas fait signer d'ordre de réparation ni de devis. L'assurance me dit que le garage leur a envoyé directement une facture très élevée mais que leur expert ne leur a pas donné le feu vert pour faire les réparations. Il n'y a donc pas eu d'accord préalable de l'assureur. Lorsque je suis répartie avec ma voiture, je n'ai signée aucun papier non plus pour repartir avec. Le garage se tourne donc vers moi maintenant pour récupérer leur argent car l'assurance ne les a pas payée et j'ai l'impression d'être une voleuse désormais.

Par yapasdequoi

une voleuse ? Justement ce que ce garagiste indélicat veut vous faire croire.

Sans devis vous n'avez aucune obligation.

Suivez les conseils de votre assureur.

Et puisque c'est un garage "agrée" par l'assureur, faites lui bien part de ce comportement inadmissible.

Par yapasdequoi

Un peu de lecture :

[url=https://www.inc-conso.fr/content/les-garagistes-en-20-questions-reponses]https://www.inc-conso.fr/content/les-garagistes-en-20-questions-reponses[/url]

Vous y verrez que le devis n'est pas obligatoire.

Mais comme vous avez récupéré votre véhicule, le garagiste ne peut pas vous poursuivre sans preuve de votre accord sur la réparation effectuée.

Par chaber

bonjour

Comment a été rempli le constat amiable? croix pour A et pour B; plan

Quelles sont vos garanties d'assurance?

Par NINE60

Merci encore pour vos retours, cela me rassure un peu. Je pense que le garage n'a pas respecté la procédure mais cela m'étonne car ils ont quand même l'habitude de traiter directement avec les assurances alors je ne sais pas pourquoi il m'a dit que je pouvais lui donner ma voiture à réparer alors qu'il n'a jamais eu de retour de mon assurance pour le faire... Lorsque j'ai rappelé le garage après qu'il m'ai téléphoné pour me dire que je devais payer la facture à la place de mon assurance j'ai expliqué au garagiste, après renseignements auprès de mon conseiller que l'expert ne lui avait pas donnée l'accord pour le faire. Il m'a dit que c'était n'importe quoi, qu'ils payaient sans chercher normalement car je ne suis pas responsable de l'accident.

Mais mon assurance attend le retour de l'assurance du garçon qui m'est rentré dedans avec son vélo et forcément ça ne bouge pas. Je ne dois pas être au top de toutes les garanties, il faut que je regarde.

Le constat a bien été rempli, c'est vraiment le garçon qui est en tord.

Pour le moment le garage me fait pression par téléphone, mais je m'attends à recevoir bientôt des courriers et de me retrouver dans une procédure.

Par chaber

bonjour

car je ne suis pas responsable de l'accident.

J'aurais aimé que vous répondiez à mes questions sur le constat amiable et sur vos garanties d'assurance voiture

car je ne suis pas responsable de l'accident.

Ne vous leurrez pas

cycliste moins de 8 ans: peut circuler sur le trottoir

cycliste plus âgé: peut circuler au pas

art 431.9 Les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes, (Décr. no 2015-808 du 2 juill. 2015, art. 13-1o, en vigueur le 1er janv. 2016) «dans les deux sens,» sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Au mieux pour vous il y aurait un partage à 50% puisque vous entrez dans un lieu de stationnement